

saison  
**2022**  
**2023**



# CEM

**CERTIFICAT  
D'ÉTUDES  
MUSICALES**

**Présentation**

\*

**Comment l'obtenir  
au CMA17**

\*

**Le calendrier**

Claude Debussy  
photo Paul Nadar,  
vers 1905.



## **Conservatoire Claude Debussy**

222 rue de Courcelles  
75017 Paris  
01 44 69 12 90

88 rue de la Jonquière  
75017 Paris  
01 44 85 98 00

**Les  
conservatoires  
de Paris**

# Le CEM dans les textes

Extrait du règlement des études musicales en vigueur dans les Conservatoires de la Ville de Paris

## LA DÉLIVRANCE DU CEM

L'évaluation du jeune musicien de 3<sup>e</sup> cycle, cycle de formation à la pratique en amateur, s'effectue à partir de la réalisation d'un projet personnel suivi en tutorat par un professeur référent. Elle est placée sous la responsabilité de chaque directeur d'établissement.

### L'évaluation repose sur

- Le contrôle continu (dossier personnel de suivi des études et/ou dossier sonore).
- La réalisation du projet qui peut revêtir des formes diverses (pratiques collectives, jeu soliste, réalisations diverses...). Le projet personnel d'un étudiant peut couvrir un large champ de pratique musicale dépassant la simple exécution instrumentale individuelle (orchestration, transcription, écriture, culture et histoire de la musique, création, improvisation, association pratique instrumentale et nouvelles technologies...). Les jeunes musiciens sont invités à tisser des liens avec d'autres formes artistiques (Danse, Théâtre, arts plastiques, vidéo...). Une personnalité artistique peut être invitée pour participer à l'évaluation du projet réalisé.

## LES OBLIGATIONS DE SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE AU COURS DU 3<sup>E</sup> CYCLE

- Avoir validé l'examen de formation musicale fin de 2<sup>e</sup> cycle.
- Suivre une année de cours dans l'une des disciplines suivantes : culture musicale, analyse, histoire de la musique, écriture, composition, formation musicale 3<sup>e</sup> cycle.
- Suivre la classe d'orchestre ou de musique de chambre ou un atelier de pratique collective durant la totalité du cycle.

Pour les instruments polyphoniques, l'initiation à l'accompagnement est considérée comme une pratique collective.

La répartition des élèves dans les différentes classes de pratique collective est effectuée chaque année par le directeur du conservatoire après avis des enseignants en tenant compte du projet personnel de l'élève. Les restitutions des travaux des jeunes musiciens, réalisations de projets personnels permettant la délivrance du Certificat d'Études Musicales sont intégrées à l'action culturelle de chaque conservatoire.

# Les objectifs

Il s'agit d'offrir aux élèves qui n'ont pas choisi de s'orienter dans la voie préprofessionnalisante du DEM, un moment fort d'expression, sorte de bilan de leurs études au conservatoire et tremplin pour leur future vie d'artiste amateur.

Le CEM doit alors être pour eux le moment de **réalisation d'un projet personnel** soutenu et guidé par leur professeur référent d'une part, et par la logistique du conservatoire d'autre part.

Cette réalisation doit permettre à l'élève d'appréhender les diverses dimensions de la pratique amateur, notamment

- conception du projet,
- définition des besoins techniques,
- fixation d'un rétro planning,
- relations avec les partenaires,
- rédaction d'un programme et d'une affiche,
- réflexion et mise en œuvre de l'information à destination de son public...

Ce projet permet à l'élève de se retrouver en situation d'artiste musicien, dans un contexte de spectacle vivant pouvant mêler différentes esthétiques, répertoires ou formations instrumentales. Il est possible et recommandé de faire appel à d'autres élèves du conservatoire ou à des personnes extérieures d'horizons divers tels que danse, comédie, arts plastiques, vidéo...

Il s'agit d'un projet visant à donner à voir et à entendre un travail abouti, mettant en valeur l'élève dans un répertoire qu'il maîtrise et qu'il a lui-même choisi de présenter.

# La restitution

La durée de la restitution se situe entre **30 et 45 minutes, installation comprise, suivie d'un entretien avec la direction de l'établissement.**

Le CEM concrétise la fin des études d'un élève au conservatoire. Contrairement aux examens de fin de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle, ou de DEM, le CEM n'est pas une évaluation d'acquis. Il n'y a donc pas de jury invité, le CEM fait l'objet d'une validation par la Direction du Conservatoire, éventuellement assistée par une ou plusieurs personnes ressources ou à profil particulier. La validation finale est prononcée au vu du dossier personnel de l'élève (suivi des études) et de la réalisation du projet.

Il n'y a pas de proclamation de résultat, mais lors de l'entretien avec la direction, la validation est confirmée ou non.



# Comment préparer son projet personnel au CMA 17?

## Avec qui?

- L'enseignant référent est celui de la discipline dominante du CEM, en lien avec la conseillère aux études **Caroline Gallois** (caroline.gallois@paris.fr) et **Nathalie Yeramian** (nathalie.yeramian@paris.fr) pour s'assurer que les obligations de scolarité sont bien remplies et pour suivre et conseiller lors de l'ensemble des étapes mentionnées plus bas

- Réservation de salles

### Les agents d'accueil

([agentsaccueilcma17Courcelles@paris.fr](mailto:agentsaccueilcma17Courcelles@paris.fr)) pour les réservations de salles et un soutien sur la conception et la diffusion des outils de communication.

- Le régisseur **Thomas Clauzel** (thomas.clauzel@paris.fr) pour les questions logistiques et techniques.

## Quel calendrier?

La fiche projet est à remettre **avant le 30 janvier 2023**

La fiche technique à remettre **avant le 14 mai 2023**

Les dates de restitutions sont le lundi 26 et mardi 27 juin 2023 dans l'auditorium. Des plages horaires sont réservées pour les candidats : mercredi 21 juin de 9h à 13h et jeudi 22 juin de 10h à 16h. Le créneau de la générale est à réserver individuellement auprès des agents d'accueil.

Le candidat se charge de la communication tels que affiches, flyers, programme, invitations du public... Une aide de la part de l'équipe du conservatoire est toujours possible, à condition d'anticiper et de ne pas la demander au dernier moment.

Il appartient à l'élève de faire la médiation auprès du public, dans la limite des places disponibles, dans le respect du règlement du conservatoire et des normes sanitaires en vigueur.